

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPÉ Fanny ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé.



**DELBU2024-06-054**

**Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : avancements de grade**

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-1 à L411-9 ;

**Vu** la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Vu** le vote du budget primitif pour l'année 2024 par le Conseil d'Agglomération le 26 mars 2024 ;

**Vu** la délibération DEL2024-03-027 du Conseil d'Agglomération en date du 26 mars 2024 relative au tableau des effectifs et emplois non permanents ;

**Vu** la délibération DEL2024-03-013 du Bureau Communautaire en date du 12 mars 2024 relative à l'adoption des ratios d'avancement de grade pour 2024 ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 février 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve la création des postes suivants au tableau des effectifs :
  - 1 poste d'Attaché principal à temps complet
  - 1 poste d'Ingénieur hors classe à temps complet
  - 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet
  - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet
  - 1 poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

# Délibération

- 3 postes de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28h00
  - 3 postes d'Agent de maitrise principal à temps complet
  - 5 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28h00
  - 6 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 postes d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32h00
  - 1 postes d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31h30
  - 1 postes d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 22h00
  - 1 postes d'Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 20h00
- Approuve la suppression des postes suivants au tableau des effectifs
- 1 poste d'Attaché à temps complet
  - 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet
  - 1 poste d'Ingénieur à temps complet
  - 1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet
  - 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste de rédacteur à temps complet
  - 1 poste d'éducateur APS principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 3 postes de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 3 postes d'adjoint administratif à temps complet
  - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h00
  - 3 postes d'agent de maitrise à temps complet
  - 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 28h00
  - 6 postes d'adjoint technique à temps complet
  - 2 postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'agent social territorial à temps complet
  - 1 poste d'Agent social à temps non complet 32h00
  - 1 poste d'Agent social à temps non complet 31h30
  - 1 poste d'Agent social à temps non complet 22h00
  - 1 poste d'Agent social à temps non complet 20h00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

